

Le 15 juin 2015

Me Simon Tremblay
Procureur en Chef Adjoint
C.E.I.C.
600, rue Fullum
Sous-sol-secteur 0570
Montréal, Qc
H2K 3L6

PAR MESSAGER et
VIA COURRIEL

Objet: Votre lettre du 8 juin 2015 - Preuve additionnelle résultant des réponses reçues aux préavis de conclusions factuelles défavorables selon l'article 82 des Règles de procédure – M. Michel Leclerc et Terramex

Cher Me Tremblay

Par la présente, j'accuse bonne réception de votre lettre du 8 juin dernier relativement aux trois (3) éléments de preuve suivantes que vous avez reçues, soient :

1. 296PP-2591-2- Déclaration assermentée Enrico Frank Andreoli 7 mai 2015 (PP)
2. 300PP-2615-2- Déclaration assermentée Luciano Catalogna 27 avril 2015 (PP)
3. 302PP-2618-1- Déclaration assermentée Daniel Robert 25 mars 2015 (PP)

Pour chacune des déclarations assermentées ci-haut, je tenterais par la présente lettre et au mieux de mon souvenir et de ma connaissance d'apporter des éclaircissements.

1. En ce qui concerne la déclaration de M. Enrico Frank Andreoli :

Je confirme que Monsieur Andreoli était bien présent aux deux réunions dont j'ai fait mention dans mon témoignage, soit la première réunion au bureau de Mivela Construction et l'autre réunion quelques mois plus tard dans un restaurant sur la rue St-Jacques, et bien entendu je ne suis pas le seul témoin de sa présence;

Je maintiens également le fait qu'à chaque fois que j'allais chercher les documents de soumission dans les villes d'Outremont et de Westmount, je recevais aussitôt un appel des gens de Canbec ou de TGA. Je n'ai jamais dit que c'était eux qui décrochaient 'tous' les contrats mais ils semblaient être les 'responsables attirés' ou les 'heureux élus' de ces territoires.

2. En ce qui a trait à la déclaration de Monsieur Luciano Catalogna, directeur :

Tout comme je l'ai mentionné dans mon témoignage à deux occasions je suis allé chercher des documents à la ville de Lachine et je confirme que c'est bien un dirigeant de Catalogna & Frères Ltée qui m'a appelé. Lors de mon témoignage je ne me souvenais pas de son prénom et je ne m'en souviens toujours pas aujourd'hui; mais c'était un Monsieur Catalogna. Je ne peux affirmer cependant si il était propriétaire de l'entreprise, un des frères ou encore un cousin, mais c'était un Catalogna.

3. Pour ce qui est de la déclaration de M. Daniel Robert :

J'aimerais apporter par la présente des clarifications sur les deux(2) points suivants :

1. Tout comme Monsieur Robert l'indique au quatrième (4^e) paragraphe de sa déclaration, j'affirme, tout comme lui, qu'il y a eu effectivement une tentative par le groupe de Monsieur Capello d'instaurer un système de rotation basé sur le chiffre d'affaires des entreprises dans le domaine des parcs;

Comme je l'ai mentionné dans mon témoignage, jusqu'aux années 2004-2005, il n'existait pas, à ma connaissance, de 'système établi de rotation' dans le domaine des parcs;

Quand le groupe de Monsieur Capello a voulu instaurer le système de collusion, le groupe s'est vite aperçu qu'il ne pouvait pas contrôler 'totalement' les projets de parcs parce qu'il y avait un trop grand nombre de 'petits' entrepreneurs et un trop grand nombre de petits contrats.

Je me suis rendu compte que les projets de parcs étaient loin d'être contrôlés comme ceux des contrats de génie civil.

Conséquemment, il m'a toujours été difficile d'affirmer donc qu'un système de collusion 'organisée' était établi dans le domaine des parcs.

Tout comme Monsieur Robert l'a fait, j'affirme que je me suis fortement opposé à ce système dans le domaine des parcs, malgré que Terramex a dû malheureusement s'y plier à 2 ou 3 occasions.

2. En ce qui concerne le septième (7^e) paragraphe de sa déclaration, Monsieur Robert semble vouloir faire un lien entre l'appel qu'il a fait à Monsieur Capello et notre rencontre dans un café Tim Horton, le lendemain de ce supposé appel.

Or, il n'y a aucun lien à y avoir, ce n'est, à mon avis, que pure coïncidence.

Je me souviens, par contre, très bien lui avoir offert un contrat de sous-traitance qu'il a accepté et cela a été fait de gré à gré.

Si vous nécessitez de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi, je demeure à votre entière disposition si besoin.

Recevez, Me. Tremblay, mes salutations les plus distinguées,

Michel Leclerc



AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI À *St-Hélène*

CE *15 Juin 2015*

Commissaire à l'assermentation pour le Québec #.....

